

DOSSIER INSCRIPTION SCOLAIRE

RENTRÉE SEPTEMBRE 2026



ÉCOLE DE BRAX

2026 – 2027

Les demandes d'inscriptions sont à déposer dans les meilleurs délais
à l'accueil de la Mairie et impérativement avant le 30 mai 2026

ou par mail à mairie@brax47.fr

ENFANT :

PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR :

DOSSIER REÇU LE :

- ☐ Livret de famille complet
- ☐ Attestation de domicile
- ☐ Carnet de santé (vaccinations)
- ☐ Certificat de radiation si déjà scolarisé
- ☐ Jugement complet désignant le ou les parents exerçant l'autorité parentale sur mineur en cas de séparation ou de divorce

Demande obligatoire auprès de la mairie pour la 1^{ère} inscription scolaire

- ✓ Première scolarisation en école maternelle pour les enfants ayant atteint l'âge de 3 ans le jour de la rentrée scolaire.
- ✓ Première scolarisation en école maternelle pour un enfant né entre le *1^{er} septembre 2023* et le *31 décembre 2023*.
- ✓ Arrivée sur la commune de Brax.

Étapes d'une inscription scolaire.

✓ Demande d'inscription administrative en mairie

Toute demande d'inscription devra être dûment complétée, signée et accompagnée des pièces justificatives demandées.

Les dossiers seront à déposer en mairie ou envoyés par courriel dans les meilleurs délais impérativement avant le **30 mai 2026**.

Plages horaires ouvertures Mairie – 2 rue du Levant 47310 BRAX 05.53.68.70.00 - mairie@brax47.fr		
Lundi	8h30 – 12h00	
Mardi	8h30 – 12h00	
Mercredi		13h30-18h00
Jeudi	8h30 – 12h00	
Vendredi	8h30 – 13h30	

✓ Réception de l'affectation de votre enfant

Après validation, vous recevrez l'attestation d'inscription scolaire de votre enfant mentionnant son affectation par mail ou courrier suivant votre choix. Celle-ci sera à remettre à la Directrice de l'école afin de finaliser l'inscription de votre enfant.

✓ Admission pédagogique à l'école

Après avoir effectué les démarches nécessaires en Mairie, les parents sont invités à contacter la directrice par email : ec.prim.brax@ac-bordeaux.fr ou par téléphone le vendredi au 05.53.68.60.55.

✓ Organisation hebdomadaire de l'école sur 4 jours – lundi – mardi – jeudi – vendredi

Maternelle	Matin : 9h00/11h50	Après-midi : 13h30/16h30
Primaire	Matin : 9h00/12h00	Après-midi : 13h30/16h30

✓ Cantine scolaire

Indépendante de la Mairie, la cantine scolaire est gérée par une ASSOCIATION de parents d'élèves bénévoles. A ce jour, l'association compte 2 salariées qui assurent la confection des repas en privilégiant les produits de saison locaux et bio.

L'inscription de vos enfants à la cantine se fait obligatoirement auprès de l'association « Cantine de Brax », contact : cantinebrax47@gmail.com

✓ Service Périscolaire

Le service périscolaire accueille vos enfants : le matin de 7 h 30 à 9 h 00, le midi de 12 h 00 à 13 h 30 et le soir de 16 h 30 à 18 h 30. Sur le site internet <https://www.brax47.fr/accueil-periscolaire-117.html>, toutes les informations nécessaires y figurent. L'adresse mail du service : alsh@brax47.fr.

ENFANT

Nom :
Prénom :
Né(e) le : Lieu de naissance :

RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT

RESPONSABLE 1

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur Responsable
Situation familiale : ☐ marié(e) ☐ vie maritale ☐ célibataire ☐ séparé(e) ☐ veuf(ve)
Autorité parentale : ☐ oui ☐ non
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel domicile : Tel portable :
Mail :@..... Tel. Professionnel :

RESPONSABLE 2

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur Responsable
Situation familiale : ☐ marié(e) ☐ vie maritale ☐ célibataire ☐ séparé(e) ☐ veuf(ve)
Autorité parentale : ☐ oui ☐ non
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel domicile : Tel portable :
Mail :@..... Tel. Professionnel :

SCOLARITÉ DEMANDÉE

Classe :

Déplacement domicile-école : ☐ seul(e) ☐ accompagné(e)
Accueil périscolaire matin : ☐ oui ☐ non / soir : ☐ oui ☐ non ☐ ne sait pas
Cantine : ☐ oui ☐ non ☐ ne sait pas

Je soussigné(e) Madame, Monsieur
Responsable de l'enfant :
Déclare sur l'honneur avoir l'exercice de l'autorité parentale du mineur désigné ci-dessus et sollicite son inscription à l'école de Brax.
Signature de(s) responsable(s) :